

Zeitschrift: Vermessung, Photogrammetrie, Kulturtechnik : VPK = Mensuration, photogrammétrie, génie rural
Band: 76 (1978)
Heft: 12

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

au moins 2 branches de l'examen fédéral à Berne. A quoi cela sert-il? Mottaz lui-même se le demande! Peut-être pour entrer dans une administration.

Commissaires professionnels: Les collègues Grand et Cochard font part des impressions transmises par les commissaires absents à la séance. Sur proposition de Martinet, il est décidé que les commissaires feront un rapport pour chaque assemblée générale.

Comité central: Loosli, Président central a donné sa démission; pour le remplacer, d'entente avec les autres sections romandes, il est décidé de présenter, pour le remplacer, Joseph Cochard déjà membre du comité central. Le Comité central fait une enquête sur des collègues probablement partis à l'étranger et dont on est sans nouvelles; il s'agit de Cloux Alain parti pour le Canada en 1969; de Roche Aurèle, parti pour l'Afrique du Sud en 1969; Marolf Georges à Prilly (probablement à Zurich, selon un membre); Zahnd René, éventuellement à Nairobi; André Michel, parti au Luxembourg.

Convention collective: La discussion reprend sur le rapport du délégué Joseph Cochard plus spécialement sur les revendications à présenter pour la révision de la convention. Une importante discussion a lieu; y prennent part: Martinet, Wiéland, Clément, Richle et Cochard; il en ressort les éléments suivants: faut-il choisir une diminution de l'horaire hebdomadaire de travail ou une augmentation des vacances? Faut-il tout présenter en bloc et voir au fur et à mesure de la discussion avec les patrons ce que l'on peut garder et défendre? Cochard a déjà informé les patrons des objets qui seront revendiqués. Il apparaît nécessaire de faire un programme dans le temps pour obtenir petit à petit ces nouvelles conditions. L'assemblée donne mandat à Cochard pour défendre les revendications prévues dans son rapport (voir page 2).

Caisse de retraite: Les questions suivantes sont posées à Cochard: Marius Besson demande si l'on peut sa retraite «à la carte»? Réponse affirmative, mais avec prestations diminuées.

Marc Wiéland: est-ce que d'autres personnes, non membres de l'ASTG, peuvent faire partie de la caisse. Pour le moment, elle est ouverte aux employés des bureaux; les patrons peuvent en faire partie.

Jean-Frédéric Mayor propose que Joseph Cochard étudie la proposition d'ouvrir la caisse aux membres de la famille et fasse un rapport à la prochaine assemblée.

Il est proposé que, par l'intermédiaire d'un questionnaire à faire paraître dans le Journal, les membres puissent poser des questions au sujet de cette caisse.

Examen de Berne: Clément souligne que le niveau des candidats qui se présentent aux examens s'est considérablement relevé. Gervais, Président de la section genevoise, demande que ses membres puissent suivre les cours de Lausanne: le nécessaire sera fait.

Nouveau règlement d'apprentissage: En l'absence du Président de la commission, Mayor lit le rapport établi par Jean-Jacques Morel; il ressort de ce rapport que selon le nouveau règlement d'apprentissage, la profession de dessinateur-géomètre est classée trop bas et que cela aura certainement une influence sur la classification des collègues travaillant dans une administration. Devant la quasi impossibilité de changer ce nouveau règlement pour le moment, la commission propose à l'assemblée de se prononcer sur la proposition suivante afin de tenter de l'officialiser:

– ancienne appellation de la profession «dessinateur-géomètre», nouvelle appellation et proposition faite par la commission: «Dessinateur-géomètre et génie rural».

Après une importante discussion, l'assemblée approuve la proposition susmentionnée.

La séance est levée à 20 h 00, et les collègues se rendent à l'invitation de la Commune de Morges, pour partager le verre de l'amitié au bouteiller communal. où ils sont reçus par Michel Zambelli, municipal en cette ville.

Le secrétaire: *Gérard Grand*
(adapté par B. J.)

Le Guid'âne

du technicien-géomètre est à disposition des intéressés aux prix de fr. 12.– pour les membres et fr. 17.– pour les non-membres.

Les commandes sont à adresser à M. Pio Quadri, 21, boulevard Paderewski, 1800 Vevey.

Unseren Verbandsmitgliedern und allen Lesern dieser Zeitschrift wünschen wir frohe Weihnachtstage und zum Jahreswechsel alles Gute.

Nous adressons à tous les membres de l'ASTG ainsi qu'aux lecteurs de notre bulletin des vœux sincères pour de belles fêtes de Noël et une heureuse nouvelle année.

A tutti i membri dell'ASTC ed ai lettori di questa pubblicazione, diamo i nostri migliori auguri di buone feste ed un felice anno nuovo.

Zentralvorstand und Redaktion